



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21/04

Le ONZE février de l'an deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaients présents : *Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Sandrine VANCOPPENOLLE*
MM ALMERO Jean-Jacques, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Procurations : *Mme Mathilde PEYREGA à M. ZANDONA Laurent, M. Domingo MUJICA à M. Hubert MARTY*

Absent : *M. Pierre ROGNANT*

Date de convocation : 5 février 2021

Secrétaire de séance : *Madame Anne-Claire CAMAIN*

Objet : Augmentation des tarifs des repas du SICOVAL

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le SICOVAL a décidé lors de la réunion du Comité de pilotage du service commun de restauration du 3 décembre 2020 d'appliquer une augmentation progressive des repas à compter du 1^{er} janvier 2021.

Au 1^{er} janvier 2021, le repas enfant de 3.49 € sera de 3.64 € et le repas adulte de 5.07 € de 5.22 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de répercuter sur l'usager le tarif pratiqué par le SICOVAL et par conséquent de porter le prix du repas enfant à 3.64 € et le prix du repas adulte à 5.22 € à compter du 1^{er} janvier 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 11 février 2021.

Fait à Goyrans, le 11 février 2021.

Le Maire


Véronique HAITCE